

**Contribution en vue de l'élaboration
du Schéma de Cohérence Territoriale
du Pays Thur Doller**

Document adopté en séance plénière – 14 Juin 2010

Le Pays Thur Doller a engagé une démarche de SCOT. Dans le cadre de l'étape du Plan d'Aménagement de Développement Durable (PADD), le Conseil de Développement souhaite apporter sa contribution à la réflexion en mettant l'accent sur quelques enjeux qui lui paraissent essentiels.

Le choix de ces enjeux a été fait en conformité, d'une part, avec les différents travaux du Conseil depuis ses origines (2003) et, d'autre part, avec la charte du Pays Thur Doller.

Les 5 enjeux sont les suivants :

- Enjeu d'urbanisme et de population
- Enjeu de l'activité économique
- Enjeu de préservation de l'espace naturel
- Enjeu de transports et de déplacement
- Enjeu des services à la population

Enjeu d'urbanisme et de population

Le SCOT doit envisager un accroissement progressif de la population, comparable à l'évolution de ces dernières années, soit environ + 1% par an. Ceci a des conséquences sur les **constructions de logement** : la surface dédiée à l'espace bâti devra se développer de façon rationnelle :

- il est nécessaire de prévoir une meilleure utilisation de l'espace, avec une densification plus grande de l'espace bâti, afin de laisser la place aux trames vertes et aux espaces cultivés, voire de les développer sans réduire pour autant les espaces naturels.
- l'habitat collectif/social devra être prévu dans toutes les communes du territoire.
- la réhabilitation de l'habitat ancien devra être encouragée, en particulier dans le but de permettre une faible consommation d'énergie.
- là où elles existent, les friches industrielles non réutilisables comme telles seront prioritairement réaffectées pour la construction de logements neufs.

Enjeu de l'activité économique

Le maintien de la population passe par un maintien de l'emploi au plus près du domicile. Pour cela, il est nécessaire que se trouvent sur le territoire suffisamment d'emplois. Les emplois de service, les emplois commerciaux et artisanaux se maintiendront car ils répondent aux besoins de la population. D'autres emplois, plus menacés, devront être soutenus, ce sont :

- Les emplois industriels. Afin d'éviter une surconsommation d'espace du fait de doublons et afin de permettre une meilleure attractivité par une démarche de vente de ces espaces plus efficaces, il faut :
 - penser l'aménagement des zones industrielles à l'échelle du pays et non plus de communautés de communes.
 - mettre en place d'une fiscalité solidaire ou unique, à l'échelle du pays.
- Les emplois agricoles :
 - Ces emplois concernent près de 5% de la population active. Ils travaillent à l'avenir de notre territoire. Le SCOT devra prendre les dispositions permettant le maintien d'une production agricole autant en zone de montagne qu'en plaine. Ce maintien devra tenir compte d'une agriculture respectueuse des équilibres naturels et permettant une commercialisation en circuit court. On peut aussi se référer à l'avis de décembre 2006 sur le maintien de l'agriculture toujours d'actualité dans le cadre de la réflexion sur le SCOT.

Enjeu de préservation de l'espace naturel

Par espaces naturels nous entendons les massifs forestiers, les sommets et les chaumes, les rivières, les plans d'eau et leurs berges, les zones humides, les coupures vertes, ...

Ils représentent une surface largement majoritaire du territoire. Ils en sont une caractéristique. Ils contribuent fortement à sa personnalité, et à son attrait touristique. Ils nous apportent une qualité de vie par la variété des paysages, la présence d'une faune et d'une flore spécifique. C'est un espace naturel préservé qui conserve la qualité de la ressource en eau.

Le Conseil de Développement souhaite :

- que le SCOT empêche une dégradation et une réduction de l'espace naturel et favorise sa mise en valeur.
- que soient promus des milieux naturels au cœur des espaces bâtis et des zones industrielles.
- que le SCOT préserve le caractère rural du territoire, un de ses éléments structurants et essentiel à sa survie.

Enjeu de transports et de déplacements

Le SCOT devra être particulièrement inventif en termes de transport et de déplacements : ils devront être plus économes en énergie et moins producteurs de gaz à effet de serre. Il s'agira donc de privilégier et de considérablement développer les transports collectifs et les modes « doux » de déplacement :

- le tram-train qui sera mis en place jusqu'à Thann d'ici fin 2010 devra être réalisé, dans une seconde phase, jusqu'en gare de Kruth. Il conviendra également de réaliser une ligne train / tram-train dans la première partie de la vallée de la Doller.
- le transport des marchandises par le fret ferroviaire sera développé.
- des parkings et des garages pour 2 roues seront aménagés à proximité de tous les arrêts de transport collectif, afin d'inciter chacun à effectuer le minimum de distance avec son véhicule personnel.
- les deux axes de nos deux vallées seront réaménagés afin de maintenir les activités économiques et afin de rendre les déplacements plus fluides, donc plus économiques et moins polluants. (cf. *Avis du Conseil de développement du 17 juin 2003 sur le projet de tram-train* et du *13 décembre 2006 concernant la circulation dans la vallée de la Thur*).
- un réseau dense de routes cyclables sécurisées, s'ajoutant aux pistes à vocation touristiques, permettra à ceux qui le souhaitent d'effectuer ses déplacements quotidiens vers les lieux d'activité (gares, établissements scolaires, zones d'activités, zones commerciales, ...).
- les déplacements touristiques seront facilités, par le développement de transports alternatifs : navettes touristiques (bus...), train / tram – train et y compris petit train touristique, vélos... Des solutions nouvelles et originales, type téléphérique pour rejoindre les sommets, pourront également être envisagées.

Enjeu des services à la population

Le vieillissement de la population de notre territoire est un fait. Les personnes âgées plus nombreuses auront besoin de services mieux organisés. D'autres services seront nécessaires pour que le territoire soit attractif pour des ménages jeunes avec enfants. Sur ce sujet on pourra se reporter à l'avis du Conseil de Développement sur les services à la population du 31 Mai 2010, ainsi que l'avis du 29 septembre 2004.

En tenant compte de ces différents enjeux, le SCOT devra engager le territoire dans un avenir de développement durable où chacune de ses propositions prendra en compte les aspects économiques, environnementaux et sociétaux.